

DES PAROLES, MAIS SURTOUT DES ACTES!

L'ambiance est au dialogue social. A tous les niveaux de l'Etat, on réunit, on consulte, on élabore des synthèses, de l'Education nationale aux Affaires sociales en passant par l'Industrie. Mais malgré l'euphorie estivale, le soufflé de l'après Sarkozy n'est-il pas déjà en train de retomber ? Ce qui est sûr, c'est que **les personnels ont de fortes attentes, qui vont bien au-delà des quelques propositions que l'on entrevoit aujourd'hui.**

Les combats sans relâche du SNES hors de France et les mobilisations locales ont permis des avancées concrètes pour de nombreux personnels, mais le bilan y compris récent est encore beaucoup trop lourd. Il faut dire que les atteintes ont été fortes et partout les collègues ont payé cher les effets du **rouleau compresseur de la RGPP**. Ils ont été mis à mal par des accès d'autoritarisme, de contournement arbitraire des lois et des textes : **non renouvellements de séjour ou non respect des niveaux de recrutements en COM, projet de changement de contrats pour nos collègues de la Mission laïque française, précarisation de nombreux non titulaires à l'étranger et de nos collègues des EAF, contrats imposés et absence d'instances règlementaire pour nos collègues de la MICEL.** A l'AEFE aussi, le discours a primé sur les résultats : point morts sur le dossier avantage familial, grande incertitude sur le dossier ISVL futur malgré les avancées actuelles arrachées de haute lutte syndicale.

Salaires, indemnitaire, postes et règles équitables sont donc plus à l'ordre du jour que jamais. Ne soyons pas dupes : **ce ne sont pas de belles promesses qui feront avancer ces dossiers mais c'est l'engagement dans l'action syndicale avec le SNES** qui rappellera l'administration, petite ou grande, à ses responsabilités Ce sont les personnels qui concrétiseront les avancées promises et mettront un coup d'arrêt aux mesures antisociales.

Un changement de forme a peut être commencé mais la nécessité est au changement radical de fond. Les personnels l'attendent et seront là dès la rentrée pour le rappeler avec le SNES-FSU.

H.D.F.
INFOS
N°14



Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)
courriel : hdf@snes.edu

SOMMAIRE :

1. Compte rendu du Comité Technique (CT) de l'AEFE du 5 juillet 2012
2. Situation dans les Collectivités d'Outre-mer
3. Commission consultative paritaire centrale de l'AEFE du 4 juillet 2012
4. Suppression de la prise en charge des frais de scolarité des Français de l'étranger
5. Accès à la hors classe des certifiés 29ème base : déclaration, barres d'accès

1. Compte rendu du Comité Technique (CT) de l'AEFE du 5 juillet 2012

Les comptes rendus de la séance du CT du 7 mars 2012 et de la commission interne du 22 mars 2012 sont approuvés à l'unanimité.

Une modification du règlement intérieur permettant une consultation à domicile des représentants par le président est approuvée de la même façon.

Suivi de CT

Extension des indemnités (CPE, COPSY, documentalistes pour le second degré)

Le texte est en instance d'études auprès du MAEE.

Modifications du décret 2002-22

Les textes ne sont pas signés suite à la prise en compte d'un arrêt du Conseil d'État relatif à la notion de concubinage. Par ailleurs, le MAE a intégré le décret de 67 et le 2002-22 dans un texte unique, c'est une des raisons du retard avec le changement de gouvernement.

Cette modification fait l'objet d'une consultation écrite des membres titulaires du CT à la suite de ce CT. A noter que l'agence fusionne dans un même document deux modifications pour lesquelles le SNES FSU a deux positions. Nous approuvons bien sûr la modification permettant de ne plus procéder à des abattements d'ISVL ou d'IE en cas de congé maladie mais nous désapprouvons la baisse de 10 % pour les couples d'expatriés.

Quoi qu'il en soit, l'Agence espère une sortie du texte pour le 2 septembre.

Question indemnitaire en cas de rapatriement.

La cellule du MAEE travaillant sur ces questions peut estimer qu'en cas de force majeure, la protection institutionnelle doit être mise en place et c'est ce qui déclenche l'indemnisation. Ce fut le cas par exemple pour les personnels d'Iran et de Syrie. Sur la mise en place de la protection fonctionnelle, des courriers vont être adressés aux personnels concernés. Le SNES demande une communication des ces documents.

Avantage familial

On est en attente de la décision de justice sur la question des collègues totalement privés d'AF parce qu'ils travaillent dans des établissements sans frais de scolarité. L'agence attend aussi le résultat d'un contentieux sur les droits d'inscription.

Les droits de première inscription (DPI) sont intégrés dans l'avantage familial. Cette mesure est applicable au 1^{er} septembre et il y aura un arrêté. Les agents comptables doivent procéder au remboursement. Il n'y a pas d'exonération mais l'agence remboursera. Le SNES rappelle que ses consignes sont claires: les collègues ne doivent pas avancer ces frais, particulièrement dans la mesure où le processus annoncé, s'il est acquis sur le principe, est très confus et loin d'être arrêté.

Refonte de l'ISVL et barème

le barème de juillet est publié. Concernant le dossier « refonte », un calendrier précis sera suivi (voir HDF info 13)

Le SNES intervient par ailleurs sur la situation au Vanuatu. Les personnels attendent une réponse de l'AEFE à leurs préavis de grève (09 et 10 juillet) pour revendiquer une revalorisation conséquente de l' ISVL. À l'heure où ce compte rendu est écrit, on annonce 70% de grévistes au Lycée de Port Vila: l'AEFE doit répondre.

Respect des CCPL

Le SNES rappelle qu'à la CCPL de la semaine dernière à Berlin, le coordonnateur Europe a déclaré que le Secrétaire général adjoint se trompait et que la CCPL n'était compétente ni sur les grilles ni sur les règlements des recrutés locaux. Les négociations sur les grilles posent aussi problème à Francfort et Munich. Le Proviseur du lycée de Francfort a rompu les négociations et demandé validation des grilles alors qu' à Munich les négociations n'avancent pas.

Réponse de l'administration : La nouvelle circulaire qui donne les attributions des CCPL infirme les affirmations du coordonnateur et doit être respectée.

Le SNES demande qu'un rappel des règles sur le réseau Allemagne soit fait. Les propos tenus par le coordonnateur sont inadmissibles. Il met en cause les textes de l'AEFE. Le SNES aimerait que cela s'arrête car ce comportement est contraire au dialogue social et génère des dysfonctionnements.

Carte des emplois 2012 - 2013 - phase 4

Le SNES intervient pour que l'agence précise la nature des postes Conseiller Pédagogique (établissement zone ou pays) afin d'anticiper les éventuels recrutements et organisations de service car les conseillers pédagogiques zone ou pays disposent théoriquement de décharge pour accomplir leur mission.

Par ailleurs, apparaissent dans cette carte de nouvelles ouvertures de postes d'expatriés à pourvoir dès la rentrée 2012. Concernant le second degré, ce sont les postes de CP Lettres Costa Rica, de CP zone Chinoise Pékin (déplacement), EPS à Abu Dhabi CP zone et CP zone sciences physiques à Kuala Lumpur. Les commissaires paritaires SNES/FSU veilleront à ce que les règles de recrutement (urgent) soient respectées en travaillant sur le vivier existant (candidats classés sur autres postes et/ou dans les demandes de vœux géographiques.)

Secteur Afrique Subsaharienne (2012 – 2013)

Ouvertures : 1 résident

Bilan : +1

Gabon – Libreville

Blaise Pascal : ouverture d'un résident SES

Le SNES intervient pour demander si les postes de résidents non pourvus au MALI et au SENEGAL seront maintenus pour la rentrée 2013. La réponse est affirmative.

Mali – Bamako

Lycée Liberté : les quatre postes non pourvus seront maintenus pour la rentrée 2013.

Sénégal - Dakar

Lycée Mermoz : Les postes non pourvus seront maintenus pour la rentrée 2013

Secteur Amérique – Afrique Australe (2012 – 2013)

ouvertures 2 expatriés

Bilan : + 2 expatriés

Argentine : lycée Jean Mermoz

Les représentants du personnel de l'établissement demandent la résidentialisation d'un collègue TNR depuis 2 ans en sciences physiques. La réponse de l'agence consiste à refuser la création d'un poste de résident pour la rentrée au motif du plafond d'emplois sans toutefois écarter définitivement cette possibilité pour le prochain CT

Costa Rica – Tres rios – San José

Lycée Franco – costaricien : ouverture d'un expatrié lettres CP établissement.

Kenya Nairobi

Lycée Diderot : glissement d'un poste résident philosophie en lettres

Secteur Maghreb -Machrek Madagascar (2012 - 2013)

Fermetures 1 expatrié, 3 résidents

Ouvertures 2 résidents

Bilan : - 1 expatrié, - 1 résidents

Lybie – Tripoli

Lycée Français : fermeture 1 résident Hist-Géo et 1 résident Science Physique Chimie.

Un résident anglais devient résident Lettres. Le support du résident hist géo passe au premier degré et le poste en sciences physiques sera pourvu localement.

Madagascar – Antsirana

Lycée Sadi-Carnot : fermeture 1 résident Hist Géo.

Le SNES interroge l'AEFE. L'agence répond que le besoin est pourvu localement. Le support se retrouve en lettres au lycée de TAMATAVE.

Madagascar – Tamatave

Lycée Français : ouverture d'un résident lettres.

Maroc – Rabat

Lycée Descartes : résidentialisation (un an) d'un résident Science Physique Chimie

Le SNES intervient pour rappeler que ce collègue (physique appliquée) nommé sur ce poste aurait dû être nommé sur un support résident 3 ans plutôt que sur ce poste pour une durée d'un an. Lors de la CCPL « recrutement résident » l'administration a refusé d'appliquer la règle « physique appliquée dans la même panier que physique chimie ». Il y aura un suivi de ce cas particulier du secteur sur cette question.

Secteur Asie – Moyen Orient (2012 - 2013)

Fermetures 12 expatriés

Ouvertures 3 expatriés

Bilan : - 9 expatriés

Arabie Saoudite – Riyad

Section SAIS : Un poste expatrié Sciences Physique devient expatrié SES

Chine – Pékin- Shanghai

Lycée Français : fermetures de 6 postes expatriés **hors plafond** non financés par l'Agence– 3 SPC et 3 maths

Transfert du poste expatrié CP chinois (poste du CCF) de Shanghai à Pékin. Le SNES intervient pour demander ce qui justifie ce transfert. L'agence répond que cela correspond à la demande locale.

Émirats Arabes Unis (EAU) – Abu Dhabi

Le SNES demande ce qu'il en est des glissements attendus par l'établissement. Celui de résident Arabe vers Anglais pour un an est confirmé. Le glissement résident Espagnol pour une résidentialisation en Maths sera examiné pour le prochain CT et est accepté sur le principe.

EAU-Dubai

Lycée G. Pompidou : ouverture d'un expatrié EPS CP zone. Le SNES s'étonne de l'absence de consultation du CE. On nous répond que cette demande de CP zone a été faite par le lycée Louis Massignon à Abou Dhabi, qu'elle a été relayée par Ryadh et que l'Agence a fait son choix compte tenu des installations sportives de Dubai.

Inde-Pondichéry

Transformation poste d'expatrié certifié lettres modernes en conseiller pédagogique.

Liban – Tripoli

Lycée Alphonse de Lamartine : Un poste de résident anglais devient résident ...

Malaisie – Kuala Lumpur

Lycée Français : ouverture d'un expatrié Science Physique CP zone. Pourquoi en Malaisie ? L'agence répond qu'il n'y avait plus qu'un seul conseiller pédagogique sur le nord de l'Asie. Il rayonnera sur la zone.

Syrie – Damas

Lycée Ch. de Gaulle : fermeture d'un expatrié Maths CP et d'un expat Science Physique CP ainsi que d'un poste de proviseur.

Secteur Europe (2012 - 2013)

Fermetures 1 expatrié, 3 résidents

Ouvertures 2 expatriés, 9 résidents

Bilan : +6 résidents +1 expatrié

Le responsable du secteur Europe explique que le bilan est faussé car il donne l'impression qu'il y a 15 ouvertures mais en fait ce sont des rompus de temps partiels. Les rompus sont des fermetures puis ouvertures annuelles mais les fermetures n'apparaissent pas dans MAGE.

Le coordonnateur Europe du sud est déplacé de Madrid à Rome car à Madrid il y a déjà un COCAC adjoint.

Autriche – Vienne

Lycée français : demande de résidentialisation, elle sera possible dès que la demande de l'établissement arrivera.

Belgique – Bruxelles

Lycée J. Monnet : fermeture d'un résident Histoire Géo.

Ouverture d'un résident Maths, d'un résident Sciences Physique et d'un résident Lettres modernes.

Espagne - Alicante

Lycée Pierre-Deschamps : fermeture d'un résident Maths. Le SNES intervient à nouveau sur le fond et la forme. Les fortes mobilisations des collègues sur place n'ont malheureusement pas suffi à faire entendre raison à l'administration. Il est vrai que cette fermeture est une demande de la MLF (coupe budgétaire) et qu'elle ne repose donc pas sur des données objectives.

Espagne – Barcelone

Lycée Français : fermeture d'un résident SES. La promesse de résidentialisation a été présentée en CE. Finalement seule la suppression a été effective. L'AEFE ne dispose pas de poste, cela est remis à plus tard, tiens donc!

Espagne – Madrid

Lycée Français : ouverture d'un résident Sciences Physiques.

Hongrie – Budapest

Lycée Gustave Eiffel : un poste de résident Lettres - Anglais devient Lettres modernes.

Italie – Rome

Lycée Chateaubriand – un poste de résident Lettres Histoire devient Lettres classique.

Lituanie – Vilnius

École Française : ouverture d'un résident lettres modernes, due à la commission d'homologation.

Royaume Uni – Londres

Lycée Ch de Gaulle : ouverture de postes résidents ; 1 SES, 2 Lettres modernes et 1 SVT.

Bilan pour la phase 2012 – 2013

Fermetures 14 expatriés, 6 résidents

Ouvertures 7 expatriés, 12 résidents

Bilan : - 7 expatriés, + 6 résidents

Vote des représentants des personnels :5 contre (Snes - SNUipp - SE-UNSA)

Carte des emplois 2013 - 2014 - phase 1.

A plusieurs reprises, sur nos interventions, l'agence indique que l'ouverture des postes de résidents sera étudiée lors de la prochaine phase. Les demandes devront à nouveau être formulées aux CE de rentrée (avant le 15 octobre).

Attention, là où des « promesses » d'ouvertures ou de compensation de perte de support d'expatrié ont été faites, les collègues doivent être prêts à se mobiliser fortement pour que celles ci soient au moins tenues.

Secteur Afrique Subsaharienne (2013 – 2014)

Bilan : statu quo

Congo - Brazzaville

Lycée St Exupéry : Le SNES interroge l'agence sur le poste d'expatrié CSAF (chef de service administratif et financier) attendu. L'agence répond qu'elle ne peut satisfaire cette demande faute de support, sans autre justification.

Sénégal – Dakar

Lycée Mermoz : Sur la demande de création d'un CP en Sciences physique, suite à notre intervention, l'agence remarque que deux expatriés Maths seront en fin de mission en août 2014 et que si la demande est maintenue, un glissement Maths → physique pourra être envisagé sur un des support.

Secteur Amériques – Afrique australe (2013 – 2014)

Fermetures : 4 expatriés

Ouvertures : 4 expatriés

Bilan : 0

Argentine- Buenos Aires

Lycée jean Mermoz : ouverture d'un poste expatrié Espagnol CP zone. L'agence assure être bien consciente que des demandes de résidents pourront être faites pour compenser la perte d'heures due à la transformation systématique des postes d'expatriés en conseillers pédagogiques.

Bolivie – La Paz

Lycée franco-bolivien : fermeture du poste expatrié Espagnol CP. Ce poste est transféré sur Buenos Aires où il est mieux situé géographiquement pour les fonctions de CP zone.

États Unis – Washington

Lycée Rochambeau : ouverture d'un poste expatrié Lettres CP zone compensant la fermeture d'un poste d'expatrié gestionnaire comptable.

Maurice

L'agence estime que la dotation en heures titulaires de la zone est meilleure qu'en Amérique Latine. Il faudra donc veiller à porter des demandes de créations de postes de résidents aux CE à venir.

– Curepipe

Lycée la Bourdonnais : transformation du poste expatrié Maths en EPS CP zone

Maurice – Moka

Lycée Mascareignes : transformation du poste expatrié Lettres Classiques en Espagnol CP zone

Secteur Maghreb - Madagascar (2013 - 2014)

Fermetures 3 expatriés

Ouvertures 1 expatrié

Bilan : - 2 expatriés

Algérie : Alger

Lycée Alexandre Dumas : fermeture expatrié Lettres classiques

Glissement du poste expatrié SVT en Espagnol CP.

Egypte – Le Caire

Lycée Français : ouverture expatrié Lettres modernes.

Lybie – Tripoli

Lycée Français : fermeture d'un poste résident Hist-Geo.

Maroc – Agadir

Groupe scolaire Paul Gauguin : fermeture expatrié Hist Géo.

Maroc – Casablanca

Lycée Lyautey : fermeture poste expatrié SVT CP.

Glissement du poste expatrié Espagnol en Technologie CP

Glissement du poste expatrié Économie gestion en SES CP.

Le SNES intervient pour signaler un dysfonctionnement au CE du lycée, le proviseur refusant de mettre à l'ordre du jour la discussion et le vote de la carte des emplois. L'AEFE prend note.

Maroc – Marrakech

Lycée Victor-Hugo : fermeture poste expatrié SVT.

Glissement du poste expatrié SES en Lettres modernes CP.

Le SNES interroge l'AEFE sur la suppression du poste de SVT. La réponse est que 3 CP existent dans la matière 1 zone, 1CT, 1 pays

Secteur Asie – Moyen Orient (2013 - 2014)

Fermetures : 3 expatriés

Ouvertures : 2 expatriés

Bilan : -1 expatrié

Arabie Saoudite – Riyad

Section française de la SAIS : ouverture d'un poste expatrié agrégé philosophie CP.

Glissement du poste expatrié sciences physiques sur poste expatrié CP SES zone

Chine – Pékin

Lycée Français : fermeture d'un poste expatrié SVT. La création de poste de résident SVT pour la rentrée 2013 sera étudiée au prochain CT.

Chine – Shangäi

Lycée français : A notre demande, l'agence justifie la création d'un poste expatrié Proviseur Adjoint par une très forte croissance d'effectif et la situation de l'établissement sur 2 sites.

EAU – Abu Dhabi

Lycée Louis Massignon : fermeture d'un poste expatrié SVT.

Inde – Pondichéry

Le SNES intervient à 4 reprises pour demander la création d'un poste de détaché SES et rappelle la spécificité de cet enseignement. Nous précisons qu'il est difficile de satisfaire localement ce besoin d'enseignement (sociologie – sciences politiques) et que la filière dans cet établissement est fragilisée. L'agence répond qu'un expatrié CP zone MOPI est basé à Riyad. Ils examineront à nouveau la situation sur la prochaine phase. Le SNES y veillera.

Laos – Vientiane

École française : Les postes de lettres et maths sont bien maintenus. Réponse défavorable de l'Agence à la demande de création d'un poste expatrié en Anglais car 5 CP en anglais sur la zone Asie.

Liban – Tripoli

Lycée A. Lamartine : glissement du poste résident Anglais en poste CPE.

Qatar –

A la demande de création d'un poste expatrié hist géo, l'Agence répond qu'un poste résident histoire géo a déjà été créé. Toujours dans cette discipline, la vacance du poste de résident à la rentrée est due à un abandon de poste selon l'Agence mais ce support ne disparaît pas. Enfin l'agence estime qu'il n'est pas essentiel de créer un poste d'expatrié gestionnaire malgré le vote unanime du CE.

Secteur Europe (2013 - 2014)

Fermetures 3 expatriés

Ouvertures 3 expatriés

Bilan : 0

Redéploiement de trois postes supprimés dans la zone.

Allemagne – Hambourg

La création d'un poste de CPE est prévue en 2014.

Allemagne – Fribourg

LFA de Freiburg : Le SNES fait remarquer que depuis 20 ans, il y a une alternance proviseur, faisant fonction... En outre il existe un déficit en français.

L'agence répond que le problème en français est connu et qu'il sera résolu plus tard. Elle estime que le profil du poste est celui d'un proviseur adjoint.

Espagne – Bilbao

Collège français : ouverture d'un poste expatrié Hist-Géo CP zone.

Espagne – Madrid

Lycée français : fermeture d'un poste expatrié Anglais. Contrairement à ce qui a été présenté localement et a probablement induit le vote des membres du conseil d'établissement, il n'y a pas de poste au budget, on verra plus tard. La communauté scolaire appréciera!

Italie – Naples

École A.Dumas : ouverture d'un poste expatrié Maths CP zone.

Norvège – Oslo

Lycée français R. Cassin : fermeture d'un poste expatrié SVT. Le SNES souligne la perte de 4 expatriés, les collègues ont l'impression d'être lâchés par l'AEFE. On annonce l'ouverture d'un poste de résident, probablement au prochain CT.

Roumanie - Bucarest

Lycée français A. de Noailles : fermeture d'un poste expatrié de Philosophie. Pas de poste au budget (pour compensation en résident) , on verra plus tard dit l'AEFE. Pour le SNES, on ne peut fonctionner comme cela en fermant des supports et sans garantir l'enseignement dans les disciplines.

Tchéquie – Prague

Lycée français : transformation d'un poste expatrié EPS CP en CP zone.

Ukraine – Kiev

LF A. de Kiev : ouverture d'un poste expatrié de Lettres CP zone.

Bilan pour 2013 – 2014

Fermetures : 14 expatriés

Ouvertures : 11 expatriés

Bilan : - 3 expatriés

Vote des représentants des personnels : 5 votes contre (Snes – SNUipp – SE UNSA)

PERSONNELS de la centrale AEFÉ, Nantes et Paris.

Avancées sur les chèques vacances/CESU. L'AEFE annonce la signature d'une convention, les personnels pourront donc bénéficier de ces droits. Le SNES salue l'issue de ce dossier mais en dénonce le caractère tardif.

Sur les services centraux, le SNES demande que soit présentée, conformément aux textes, la carte des emplois du siège, dont nous disposons en séance. Ladite commission interne tient lieu de CT spécial mais n'en est pas un, les règles doivent donc être respectées.

Sur le reste, le SNES intervient sur les demandes des personnels: meilleures définitions des tâches, communication inter services et interne également. Les personnels se sentent parfois dévalorisés et les annonces faites régulièrement par l'administration ne suffisent pas. Les collègues doivent être entendus, reçus quand ils le demandent, et doivent disposer de vraies perspectives de carrières. Nous contestons à nouveau le fait souvent annoncé par la direction que toute fermeture de poste s'est faite en parfaite concertation avec les personnels.

Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail

Le SNES-FSU a longuement débattu de la compétence du CHSCT centrale de l'Agence lors de réunions de ce même comité. Notre position a été constante. Nous estimons que seule cette instance peut s'occuper des personnels détachés de l'Agence notamment dans la dimension nouvelle qui concerne la santé au travail. Un CHS local n'est en effet pas compétent pour traiter de ces questions. Malgré nos interventions répétées, l'agence s'est toujours opposée à cette prise en compte mais lors du dernier CHSCT, les représentants du personnel ont imposé par un vote la saisine du comité technique. Restait donc à obtenir l'unanimité des représentants du comité technique ce qui est chose faite aujourd'hui. Par un vote unanime des représentants SNES-FSU et SNUIPP-FSU ainsi que SE-UNSA soit 5 représentants du personnel sur 5, le CHSCT a adopté la proposition suivante : **«Le CHSCT est compétent pour les personnels détachés de l'agence»**. Il faudra que l'administration en tienne compte.

Vote des représentants des personnels : 5 votes pour (Snes – SNUipp – SE UNSA)

Dialogue social

Après avoir obtenu des avancées importantes en clarifiant les compétences des différentes commissions consultatives en groupe de travail (GT) le SNES est intervenu pour améliorer encore la circulaire, ce que la DRH a refusé d'entendre mettant en avant le travail accompli en GT. C'est la même attitude à laquelle nous avons dû faire face pour la **circulaire temps partiel**.

Le SNES rappelle que le CT est L'INSTANCE où le débat final doit avoir lieu, le GT n'étant qu'une instance préparatoire. Aussi, si ce débat en CT ne peut avoir lieu, le SNES se posera la question de sa participation aux GT. Néanmoins les trois circulaires présentées (commissions consultatives, temps partiel, et instance des établissements) seront finalement votées par le SNES eu égard aux avancées obtenues en groupe de travail comme indiqué plus haut.

Circulaire : CCPC - CCPL :

La question des chefs d'établissement qui sont notateurs et membres à voix délibérative est soulevée. L'agence remarque qu'aucune des formulations proposées ne donne satisfaction.

La note de service de nov 2010 sur les recrutés locaux sera ajoutée dans les références.

Vote des représentants des personnels : 5 votes pour (Snes – SNUipp – SE UNSA)

Circulaire temps partiel :

Les échanges se déroulent sur le même registre...

L'agence souligne des avancées et une mise en conformité par rapport au droit. La circulaire propose le temps partiel de droit et sur autorisation avec une procédure allégée, mais le passage en CCPL reste possible.

Nous demandons à ce que le temps partiel pour raisons de santé soit de droit. L'agence fait remarquer que le ½ temps thérapeutique de droit en France ne peut être appliqué à l'AEFE.

Vote des représentants des personnels : 5 votes pour (Snes – SNUipp – SE UNSA)

Circulaire relative aux instances des établissements :

L'ensemble des modifications proposées par le SNES a été retenue.

Vote des représentants des personnels : 5 votes pour (Snes – SNUipp – SE UNSA)

A noter: le SNES avait demandé à porter un point « baccalauréat » à l'ordre du jour. Des raisons techniques ont fait que ce point n' a pas été traité. Nous avons demandé le principe d'échanges avec le secteur pédagogique de l'AEFE. Des réponses écrites seront fournies et feront l'objet d'un point futur dans HDF info.

Questions diverses

QI.1 – Carte Pass éducation.

Les dysfonctionnements sont soulignés. L'agence indique qu'un point sera fait avec les établissements pour que les personnels concernés puissent être destinataires.

QI.3. Instructions de rentrée 2012 2013

a. La mutation interne n'existe plus, on dira à présent changement d'établissement au sein du même pays. En pratique, la campagne de recrutement des résidents a lieu entre décembre et avril, elle comporte notamment les étapes suivantes : examen en conseil d'établissement (carte scolaire), déclaration des postes vacants ou susceptibles de l'être, publication sur le site de l'établissement et de l'Agence, réception et instruction des candidatures, passage en CCPL avec proposition de recrutement, validation par l'AEFE, accord du détachement par l'administration d'origine. Une instruction générale sur cette campagne paraîtra en octobre 2012 et fera au préalable l'objet d'un groupe de travail dans le cadre du dialogue social.

b. Les agents de l'Agence peuvent bénéficier de poursuite d'activité au-delà de la limite d'âge, sous réserve de l'autorisation de détachement de l'administration d'origine. Ce maintien n'est pas de droit. L'administration peut y répondre défavorablement si l'intérêt du service le justifie en particulier en bornant la prolongation à l'année scolaire.

QI.6.- Recrutement des directeurs d'école résidents au Maroc : Pour quelles raisons les demandes internes ont-elles été écartées ?

Le SNES comprend que l'administration veut recruter des faux résidents avant les résidents. Le SNES réaffirme que le recrutement est fait parmi les personnels résidents aux termes du décret. Les faux résidents n'existent pas dans le décret. Nous sommes d'accord sur certaines priorités, **mais il est exclu que l'on étudie les candidatures des faux résidents avant les vrais. Nous ne laisserons pas faire cela.**

QI.9.- Coût du certificat médical.

Le SNES intervient sur le fait que certains collègues, par exemple expatriés recrutés en tant que résidents, se voient contraints de fournir à nouveau un certificat médical alors qu'ils sont déjà agent de l'AEFE. L'Agence répond sur le caractère obligatoire (?) d'une telle mesure. Le SNES revient évidemment sur le caractère obligatoire des visites médicales et demande combien de personnels résidents ont vu un médecin du travail lors de leur carrière. Pas de réponse de la part de l'AEFE..

QI.10 Report du congé annuel pour une enseignante en congé maternité.

En application du droit communautaire tel qu'interprété par la Cour de justice de l'Union européenne, une enseignante doit être autorisée à reporter son congé annuel dans le cas où elle a bénéficié d'un congé de maternité coïncidant avec la période des vacances scolaires.

QI.16.

a. Grilles salariales en Allemagne

Comme écrite sur la nouvelle circulaire, la CCPL est compétente dans les EGD pour ordre individuel et collectif donc également pour émettre un avis sur des grilles. Les grilles sont validées par la directrice de l'agence.

b. CCPL aux Émirats Arabes Unis

Après consultation du poste diplomatique, le COCAC nous informe que la CCPL siège de manière parfaitement régulière et que l'ensemble des points à l'ordre du jour fait l'objet d'un échange approfondi. LE SNES dit qu'il a fallu de nombreuses démarches pour que le recrutement des CL passe en CCPL. On peut parler de victoire syndicale

mais il est regrettable de multiplier les interventions pour faire respecter des règles que l'administration elle-même devrait garantir.

QI.17 Réponse à la pétition des enseignants du réseau Allemagne sur le paiement des tâches supplémentaires.

Réponse écrite non fournie, mais bien connue : « Le Lycée franco-allemand de Fribourg est un établissement public binational dont le fonctionnement obéit à la réglementation du pays siège. Les professeurs français détachés auprès de l'AEFE pour enseigner dans cet établissement s'engagent à respecter les dispositions fixant l'organisation pédagogique ainsi que l'organisation de la vie scolaire de l'établissement dont les statuts juridiques et règlement administratif sont ceux appliqués en Allemagne. »

Le SNES répond qu'il est d'accord, mais affirme que les personnels ne veulent pas effectuer ces tâches bénévolement.

L'AEFE dit que l'on peut rémunérer certaines tâches, d'ailleurs des instructions en ce sens ont été données à Munich, établissement gestionnaire. Nous en prenons bonne note pour nos collègues sur place.

QII.2. Émirats Arabes Unis : problème de fonctionnement du Conseil d'établissement du lycée Louis Massignon.

Les documents transmis par l'établissement concernant le fonctionnement du Conseil d'établissement attestent que:

- tous les membres ont été convoqués avec un ordre du jour (voir PV)
- le quorum était atteint à l'ouverture des travaux (fiche d'émargement)
- l'ordre du jour a été respecté
- les votes ont été effectués dans le strict respect de la réglementation. Cette dernière affirmation n'est pas exacte, répond le SNES. Le vote n'a pas été effectué dans le respect de la réglementation pour le glissement arabe à anglais Les TNR n'ont pas été prioritaires. Pas de conséquence sur la résidentialisation dit l'administration car par chance un poste d'espagnol s'est libéré permettant la résidentialisation du TNR de mathématiques. Mais le responsable du secteur nous assure qu'il reviendra auprès de l'établissement sur l'irrégularité du vote.

QII.3. Droit syndical, respect des instances et des procédures CCPL au Vanuatu

Réponse écrite de l'administration : A Port-Vila le droit syndical est respecté que ce soit au quotidien (réunion d'information, affichage..) ou en CCPL dont la présidence est assurée par le COCAC ou son représentant. Le poste nous informe que la dernière CCPL, dont l'objet était d'examiner la notation administrative d'un personnel, a fait l'objet de deux versions du PV.

Le SNES signale que le PV est remonté à l'agence sans avoir été communiqué au secrétaire adjoint. Le proviseur a émis des menaces de procès envers les personnels représentants syndicaux. Il faut que ces pressions cessent. Elles vont cesser de facto car le personnel est renouvelé, dit l'agence. Le SNES demande un engagement explicite de défense de ces personnels en cas de poursuite. L'AEFE confirme qu'elle prendra toutes ses responsabilités.

QIII.2 Francfort : les grilles de salaire des contrats locaux ne sont pas validées. L'étude sera reprise. Nous obtenons par ailleurs des garanties sur le fait que les personnels actuellement recrutés doivent l'être en pleine connaissance des conditions salariales qui sont, en l'état, les grilles en vigueur jusqu'à cette année scolaire.

QIII.3 – Mauritanie - CDD de 10 mois

La réponse de l'agence n'est pas satisfaisante (prime de précarité ventilée sur les 10 mois). Le SNES souligne que les CDD de 10 mois ne sont plus en vigueur dans les établissements du réseau et que ces règles doivent être rappelées. Les collègues employés pour l'année doivent avoir un CDD de 12 mois. Si par ailleurs il existe une prime de précarité, c'est qu'il y a une autre raison et les personnels doivent la toucher. L'AEFE nous annonce qu'elle va vérifier la situation des personnels de Mauritanie.

QIII.4 Exonérations totales / partielles des recrutés locaux à Pékin

La directrice a reçu les représentants des personnels et les représentants syndicaux à Pékin le vendredi 8 juin. Elle a entendu leur demande et leurs arguments concernant une exonération partielle des frais de scolarité des personnels en contrat local. Elle a proposé de prendre le temps d'une étude approfondie avec les services de l'agence avant d'arrêter une décision. Le SNES veillera tout particulièrement à ce dossier car les collègues ont été pénalisés suite au passage en EGD, ce qui n'est pas acceptable.

QIII.5 – Indemnisations suite aux événements à Bamako.

L'agence indique que toute mesure de rémunération doit se faire dans le cadre du décret 2002-22 et qu'elle ne peut donc répondre favorablement à la demande des personnels. Un courrier a été transmis dans ce sens. Le SNES remarque qu'il est insuffisant d'opposer la réglementation à une situation exceptionnelle et que, par ailleurs, l'argument de l' ISVL n'en est pas un ne serait-ce que parce qu'elle ne touche pas les recrutés locaux.

QIV.3 – Madagascar: situation d'insécurité, réponse de l'AEFE au courrier du SNUipp et du SNES du 05 juin 2012.

Échange entre le SNES et l'AEFE sur le thème de l'insécurité. La réponse s'applique à Madagascar mais le même échange a lieu concernant le Mali. En gros, l'Agence répond par les augmentations d'ISVL dans ces zones. Le SNES revient sur ces augmentations qui étaient nécessaires car elles relèvent souvent de mises à niveau d'indemnités trop basses et qui ne sont pas en prise directe avec les crises politiques notamment. Pour illustration, la modification du barème du janvier 2012 a fait suite aux mobilisations de longue haleine menées par le SNES dans le réseau. De plus, l'ISVL ne saurait résoudre les problèmes financiers de tous les personnels, dans la mesure où elle concerne les personnels résidents mais pas les recrutés locaux. Enfin, les collègues signataires de Madagascar attendent un autre type de réponse, notamment sur les mesures qui pourraient être prises pour les personnels et l'ensemble de la communauté scolaire.

2. Situation dans les collectivités d'outre-mer

Nouvelle Calédonie.

Le Ministère de l'Éducation nationale a modifié la circulaire de recrutement dans cette collectivité d'outre mer au statut particulier. Le transfert des compétences pour le second degré au gouvernement de Nouvelle Calédonie s'est accompagné de la signature de plusieurs conventions entre l'État et ce Territoire mais il semble que le MEN n'en ait pas eu connaissance ou alors qu'il n'en ait eu cure. En effet la direction générale des ressources humaines (DGRH) impose dans le BO n°22 du 31 mai 2012, une procédure de sélection où à l'issue de la première phase extra territoriale, c'est le « Vice-Recteur qui établit la liste des candidats admis à participer au mouvement intra territorial et susceptibles d'être mis à disposition de la Nouvelle Calédonie ». Ceci est contraire à la Convention signée le 18 octobre 2011 par le Haut Commissaire de la République et le Président du gouvernement de la Nouvelle Calédonie qui prévoit en son article 9 que : « Le mouvement extra territorial des agents de l'État est géré par le Ministère de l'Éducation Nationale et que le mouvement intra territorial est géré par le Vice-Recteur ». Malgré plusieurs interventions du SNES au niveau de la DGRH, le MEN n'a pas changé de position et confirme cette nouvelle note de service. Le SNES engage donc un recours contentieux mais il continuera également ses démarches auprès des autorités politiques du MEN et du Ministère des Outre Mer.

Mayotte

Non renouvellement. L'action continue.

Concernant la situation des 16 collègues non renouvelés déjà évoquée dans HDF info n°13, le SNES Mayotte et le SNES national sont intervenus auprès du conseiller pour l'Outre mer au cabinet de Vincent Peillon dès la nomination de ce dernier. En dépit de ces nombreuses interventions, seule une collègue a fait l'objet d'un examen favorable et voit donc son séjour renouvelé. Le nouveau cabinet a retenu un principe d'examen approfondi des dossiers avant de cautionner les décisions prises par le Vice-Recteur actuel nommé par le précédent Président de la République. Le SNES est totalement en désaccord avec cette manière de procéder qui consiste à mettre en place un renouvellement au mérite alors qu'il ne devrait s'agir que d'une formalité. Si le Conseiller à l'Outre Mer souhaite la transparence comme il l'affirme, alors il faudra donner la possibilité aux collègues victimes d'avis défavorables à leur renouvellement de saisir la CAPL de Mayotte, chose impossible aujourd'hui. Le SNES estime totalement contraire au service de ne pas renouveler 14 collègues cette année scolaire alors qu'on sait maintenant que 450 contractuels sont recrutés dans le secondaire pour l'année prochaine. Le SNES poursuivra ses interventions cette fois-ci auprès du Ministre des Outre Mer compte tenu de l'importance de ses responsabilités dans les services de l'État outre mer. Nous nous adresserons également aux députés de Mayotte.

Congé administratif.

Le Vice-Recteur de Mayotte produit des arrêtés de congés administratifs à prendre en métropole ou en DOM en même temps que le service des voyages du Vice-Rectorat réquisitionne des billets d'avions pour les collègues en

fin de séjour. Or certains collègues sont systématiquement mis en congé administratif dès le début des grandes vacances scolaires. Il en résulte qu'étant de facto en congé à Mayotte puisque leur billet d'avion est émis pour une date postérieure au début du congé, les deux décisions des services du Vice-Rectorat entrent en contradiction.

C'est pourquoi le SNES Mayotte conseille aux collègues dans cette situation d'exercer leur droit de recours auprès du vice-recteur en expliquant qu'il leur est impossible de passer l'intégralité de leur congé au domicile mentionné et donc en demandant au Vice Rectorat de retarder le début de leur congé administratif en fonction de la date de leur billet d'avion.

Polynésie

Stagiaires :

Après une année de démarches diverses, les stagiaires polynésiens du CAPES ont finalement retrouvé le droit à accomplir leur stage en Polynésie. Ce droit a été piétiné par le MEN qui avait décidé que les stagiaires devaient se rendre en métropole quelle que soit leur situation sans tenir compte de la Convention entre l'état et la Polynésie française, passée en application de la loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française du 27 février 2004. Comme pour la Nouvelle Calédonie, il est stupéfiant de constater que le MEN soit ignore soit ne tient aucun compte de cette convention qui précise pourtant : « L'Etat met chaque année à la disposition de la Polynésie française les agents relevant de son autorité nécessaires au fonctionnement du service public de l'éducation en Polynésie française. »

Il a fallu des contentieux auprès du juge administratif et surtout de nombreuses interventions du SNES localement et nationalement au travers de sa secrétaire générale pour que le MEN accepte de réviser sa copie. Le SNES n'aura pas ménagé ses efforts auprès du Ministre polynésien de l'éducation et du sénateur Richard Tuheiva rencontré à Paris et à Papeete par le SNES Polynésie et par le secteur hors de France ainsi qu'auprès du cabinet du Ministre de l'éducation nationale contacté et rencontré à de nombreuses reprises par notre secrétaire générale et enfin à la DGRH du MEN. Efforts combinés qui conduisent à un succès après plus d'un an de démarches.

3. Commission consultative paritaire centrale de l'AEFE du 4 juillet 2012

Une commission consultative paritaire centrale (CCPC) s'est tenue le 4 juillet. Cette CCP a fait un bilan du recrutement des expatriés et a discuté des règles pour le recrutement de l'année à venir (postes à pourvoir à la rentrée 2013).

Bilan du recrutement

La totalité des 185 postes second degré a été pourvue (172 lors de la CCPC de mars et 14 lors de la CCPC de juin après un second appel à candidature). A ces postes s'ajoutent 12 postes de CPE ou CPE faisant fonction.

L'Agence a reçu plus de 2000 dossiers dont près de 1700 prioritaires.

387 personnels en entretien ont été reçus en entretien.

Ratios concernant les candidats: agrégés / certifiés : 40 / 60 ; origine du lieu d'exercice du candidat : France / Etranger : 63 / 37.

Ratios concernant les recrutés : agrégés / certifiés : 32 / 68 ; origine du lieu d'exercice du candidat France / Etranger : 42 / 68.

Le SNES est revenu sur le problème des **profils** trop pointus en décalage avec la réalité des postes sur le terrain. Le SNES a insisté sur la nécessité d'un assouplissement de ces profils en cohérence avec les besoins réels exprimés du terrain et ce afin d'élargir le vivier des candidats. Ceci suppose que ces profils (conseiller pédagogique, quotité de décharge, tutorat, compétences particulières ...) soient discutés en conseil d'établissement, fassent également l'objet d'une présentation - discussion en comité technique par les responsables des secteurs géographiques concernés et ce, avant la publication de la note de service en septembre.

Des échanges ont eu lieu concernant les **règles de gestion des expatriés** lors du futur recrutement de la rentrée 2013. Une synthèse ainsi qu'une analyse seront en ligne sur notre site dès la rentrée prochaine pour les adhérents SNES.

Le SNES est revenu sur un certain nombre de règles de gestion avec l'objectif affiché d'élargir le vivier dans le respect d'un traitement équitable des candidats.

Le DRH a apporté quelques précisions sur la **nature prioritaire ou la possibilité de candidater**.

Ainsi, les enseignants en cours de mission expatriée ne peuvent candidater qu'à l'issue de leur contrat (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} année suivant leur type de contrat) à la condition qu'ils n'aient pas demandé la reconduction expresse de leur contrat.

D'autre part, les enseignants de physique appliquée ne pourront postuler sur des postes d'enseignants de sciences physiques que s'ils ont suivi la formation dispensée au niveau académique un rapport dans la discipline de recrutement ne semblant plus être une obligation pour être classé n°1 sur un poste ! La responsable du secteur pédagogique questionnée sur les rapports d'inspection affirme que les rapports de titularisation sont acceptés par l'Agence.

Le SNES a rappelé son opposition au principe des entretiens. En l'état, nous avons réitéré notre demande concernant une **meilleure définition des critères d'entretiens** afin d'avoir un traitement équitable des candidats. En effet, certains candidats sont désarçonnés par le déroulement des entretiens où les « exigences » des jurys censés évaluer les capacités d'adaptation des candidats diffèrent notablement. Pour certains jurys, la consultation préalable du site et du projet d'établissement semblent indispensables alors que pour d'autres mettent l'accent sur les compétences disciplinaires ce qui ne relève pas de l'entretien..

D'autre part l'AEFE semblerait favorable à la proposition du SNES qui consisterait à convoquer les candidats sélectionnés en entretien sur l'ensemble des postes correspondant à leur profil et à leurs vœux géographiques.

Cette commission s'est terminée par l'examen de deux contestations de notations administratives, d'une fin de mission anticipée et d'une demande de temps partiel tardive, cette dernière accordée par l'Agence.

4. Suppression de la prise en charge des frais de scolarité des Français de l'étranger

À la suite du Conseil des ministres du 4 juillet, le ministère des Affaires étrangères a communiqué à l'AEFE les informations suivantes :

« La suppression de la prise en charge (PEC) des frais de scolarité des Français de l'étranger a été entérinée par le Conseil des Ministres du 4 juillet.

La suppression de la PEC constitue la première étape d'une réforme plus globale de l'aide à la scolarité. Cette réforme est nécessaire dans un but d'équité et de justice sociale. Elle l'est aussi dans le but de retrouver une capacité de maîtrise budgétaire qui permettra de financer de façon pérenne le dispositif d'aide à la scolarité.

Cette mesure ne placera aucune famille en situation de difficulté à la rentrée 2012.

En effet, l'attribution de bourses sur critères sociaux est maintenue et des mesures d'accompagnement adaptées permettront, dès la rentrée 2012, à nos postes consulaires, d'examiner, en relation avec l'AEFE, toutes les situations inévitables pour nos compatriotes se trouvant en difficulté à la suite de la suppression de la PEC.

Les familles, qui en raison du plafonnement de la PEC, avaient déjà déposé un dossier de demande de bourse en première commission cette année ne seront pas concernées par cette mesure.

Pour les autres cas, il a été demandé à nos postes consulaires, qui ont une connaissance fine des situations de nos ressortissants, d'identifier dans les meilleurs délais, celles pour laquelle la suppression de la PEC serait à l'origine de difficultés financières.

Chaque situation le nécessitant sera traitée afin que la suppression de la PEC n'entraîne pas d'inéquité sociale.

Des travaux, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés seront engagés visant, à terme, à réformer le dispositif de bourses scolaires et mettre en place un système d'aide à la scolarité permettant à chaque enfant français d'accéder de manière équitable à l'enseignement français à l'étranger. »

Pour le SNES-FSU, qui s'est opposé depuis le début à cet écran de fumée électoraliste de l'ancien président, c'est une bonne nouvelle. Ceci étant dit, on peut poser deux questions: que vont devenir les 30 M d'euros que représentait la PEC? Le budget de l'AEFE, dont l'aide à la scolarité « classique », doit être abondé d'autant. Le SNES demande également que l'AEFE revienne immédiatement sur la mesure imposée aux personnels de flécher l'avantage familial comme aide à la scolarité et qui les exclue de facto de l'accès aux bourses, en particulier des bourses de scolarité.

5. Déclaration liminaire et barres hors classe certifiés - CAPN 29 juin 2012

Le SNES accueille favorablement le fait que le MEN ait attribué systématiquement 20 points de compétence professionnelle à tous les enseignants promouvables ayant un avis favorable ou très favorable de leur supérieur hiérarchique. Nous considérons en effet, qu'étant donné la multiplicité des situations, la comparaison sur les « mérites » respectifs s'avèrerait difficile.

Cependant, dans de trop nombreuses académies, l'accès à la hors classe continue de s'effectuer selon des critères que nous contestons. La logique du mérite, exprimée par des points accordés par les inspecteurs et chefs d'établissement, écarte trop d'enseignants certifiés au 11^{ème} échelon de cette promotion.

Le SNES réaffirme donc son opposition au poids majoré des avis des chefs d'établissements et des inspecteurs qui minore le poids de l'ancienneté de carrière et conduit à des promotions de collègues toujours plus jeunes et de plus en plus souvent hors du 11^{ème} échelon..

Le SNES exprime le souhait que l'indice terminal de cette hors classe (indice 783) devienne l'indice terminal de la classe normale.

Le SNES saisit l'occasion donnée par cette CAPN pour évoquer certains sujets d'actualités concernant les personnels de l'éducation et notamment ceux gérés par la 29^{ème} base.

Mayotte

En novembre dernier, le Vice-recteur a décidé de ne pas renouveler à la rentrée 2012 17 enseignants du second degré et ce sans aucun motif relatif à la manière de servir. Ces mesures nuisent, de plus, au recrutement et sont contraire à l'intérêt du service. Nous rappelons qu'il y aurait à ce jour plus de 200 postes non pourvus pour la rentrée prochaine. La faible attractivité de ce département mais aussi la politique menée par le Ministère (non renouvellements, nouvelle interprétation de la part de l'administration du décret de 1996) sont à l'origine de cette pénurie.

Or, comme nous l'avons déjà expliqué, ces mesures discrétionnaires de non renouvellement, sans motivation, sans saisie des instances paritaires, sont par nature arbitraires. Le SNES demande qu'à l'avenir, soit saisie la CAP locale puis dans un second temps la CAPN si le non renouvellement est maintenu.

Le 30 mars dernier, lors du passage à Mayotte de François Hollande, l'actuel Président, après avoir rencontré les représentants syndicaux, s'était engagé, en cas de victoire à ce que les situations évoquées soient étudiées avec la plus grande attention.

Nous constatons à ce jour que le nouveau Ministère de l'Education Nationale persiste à soutenir l'arbitraire puisque seuls deux des 17 enseignants ont obtenu le renouvellement de leur séjour.

Nous demandons à nouveau au Ministre, d'en finir avec ces non renouvellements des personnels qui ont encore moins lieu d'être dans une île devenue département. Nous demandons également au Ministre, de favoriser le retour à un dialogue constructif entre les autorités locales et les représentants des personnels dans l'intérêt du service public d'éducation.

Recrutement en Nouvelle Calédonie – rentrée 2013

Le SNES conteste la procédure de recrutement des personnels du second degré, publiée dans la note de service NS 2012-085 publiée au du BO n°22 du 31 mai 2012.

Le transfert de compétences en matière d'enseignement du second degré entre l'Etat et la Nouvelle Calédonie est cadré par une convention. L'article 9 de la convention stipule que le mouvement extra territorial des agents de l'Etat est géré par le Ministère alors que le mouvement intra territorial est géré par le Vice recteur. Seul le Ministère peut donc procéder à l'établissement de la liste des personnels (FPMN - phase extraterritoriale) admis à participer à la seconde phase intra territoriale.

La procédure de recrutement détaillée au BO entre donc en contradiction avec l'article 9 de la convention.

Le SNES a demandé, sans succès, à ce que l'ancienne procédure de recrutement (NS n° 2011-065 publiée au BO n°17 du 28 avril 2011) soit à nouveau appliquée.

Nous constatons que ce changement très tardif de procédure dessert les candidats. Le vice-rectorat a publié, dans la précipitation une circulaire relative au mouvement des personnels du second degré, le 15 juin dernier soit seulement 6 jours avant la fermeture du serveur avec un barème qui exclut de fait certains rapprochements de conjoints. Ainsi, les enseignants qui s'étaient mis en position de disponibilité afin de suivre leur conjoint précédemment affecté en Nouvelle Calédonie ne pourront pas postuler puisque la circulaire stipule que « le candidat doit avoir exercé en 2011-2012 dans un établissement situé hors du territoire de Nouvelle Calédonie ».

Polynésie française

Nous ne nous attarderons pas sur les avatars qui ont émaillé le mouvement cette année (recrutement en CCP d'un certain nombre de collègues début février puis suppression de postes à pourvoir en mars et délivrance très tardive des arrêtés de mise à disposition). Nous n'avons d'ailleurs à ce jour pas connaissance des enseignants mis à disposition en Polynésie, comme en Nouvelle Calédonie. Par contre, le SNES est inquiet quant à la nouvelle rédaction des ces arrêtés par le MEN. En effet, aucuns visas ne renvoyant aux décrets relatifs à l'indemnité d'éloignement ou à l'IFCR n'y figurent désormais. On peut d'ailleurs s'interroger sur la légalité de ces arrêtés.

Le SNES souhaite évoquer deux sujets concernant directement les collectivités d'outre mer (COM).

Affectations ou mises à disposition dans une COM après un 1^{er} séjour en COM

Comme le précise les décrets 96-1026 et 96-1027, une affectation dans un des territoires d'outre-mer (Nouvelle Calédonie, Wallis-et-Futuna, Polynésie française et Mayotte) ne peut être sollicitée qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors de ces territoires ou de la collectivité territoriale de Mayotte. Or, dans les différentes notes de service relatives à ces mouvements, le Ministère exclut, de fait, les enseignants qui après un séjour en COM, sont détachés à l'étranger puisque ces deux années d'exercice hors métropole/DOM ne sont pas prise en compte par le Ministère et ce depuis 2 ans maintenant. C'est une interprétation des décrets que le SNES conteste et qui nuit au bon déroulement des affectations, certains candidats étant sélectionnés puis écartés tardivement du recrutement.

D'autre part, le SNES dénonce son application à la « tête du client ». Rappelons qu'en août 2010, un vice recteur et un chef d'établissement exerçant à Mayotte ont été directement affectés en Polynésie.

Un retour à l'ancienne règle permettrait, de plus, de palier à la pénurie de candidats sur Mayotte.

Demande de CIMM et dépôts des dossiers

Jusqu'à présent, l'administration conseillait aux enseignants sollicitant un CIMM et ce, quel que soit leur lieu d'exercice, d'envoyer leur dossier au préfet ou au Vice Recteur selon la collectivité concernée. Or récemment l'ancien responsable de la DGRH B2-2 a refusé l'étude du dossier d'un enseignant au motif qu'il n'était pas en position de mise à disposition.

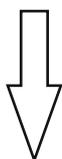
Il faut savoir que des enseignants exerçant en métropole/DOM ont vécu dans ces territoires, y sont parfois nés, y ont de la famille. Pour des raisons professionnelles ou familiales, ils sont venus exercer en métropole/DOM. Leurs demandes de CIMM sont donc tout aussi légitimes que celles d'enseignants mis à disposition ou affectés dans une COM.

Le SNES demande donc au Ministère de clarifier la procédure concernant ces demandes de CIMM dans une note de service.

Qui peut en faire la demande ? A qui l'adresser ? Comment ?

Nous demandons également à ce que les cas de refus d'étude soient soumis à une CAPN.

Barres d'accès (page suivante)



La CAPN chargée d'examiner les promotions à la hors classe pour les collègues certifiés affectés hors académie s'est tenue le 29 juin 2012.

Vous trouverez ci-dessous les barres d'accès.

	Nombre de promouvables	Nombre de promus	Barre des promus (Ech. /Anc. Corps / Anc. Ech. / Date de naissance)	Nombre d'inscrits	Barre des inscrits (Ech/Anc. Corps/ Anc. Ech. / Date de naissance)
DETACHES France Com					
notés sur 100	532	37	130 10è 17ans 3 ans 3 mois 3 jours 06/04/1957	2	10è 17 ans 1 ans 6 mois 29 j 01/05/1964
notés sur 40/60	860	60	119 10è 19ans 2 ans 8 mois 18 j 16/06/1965	2	11è 18 ans 20 j 29/12/1966
DETACHES Etranger					
notés sur 100	110	8	130 11è 25 ans 4 mois 25/09/1962	1	11è 23 ans 6 mois 29 j 10 mois 11 j 01/08/1960
notés sur 40/60	2120	149	119 10è 22 ans 2 ans 6 mois 8 j 09/05/1966	2	11è 22 ans 1an 10 mois 06/09/1967
TOTAL	3622	254			

Éléments pris en compte pour le calcul du barème

- Note pédagogique + note administrative sur 100 au 31 août 2011

- Echelon :

11e échelon depuis 3 ans et plus = 20 points

du 10e au 11e échelon (jusqu'à 2 ans d'ancienneté) = 10, points

- Parcours professionnel :

40 points pour les parcours jugés les plus "méritants"

20 points pour les parcours professionnels "communs"

0 point en cas d'avis hiérarchique défavorable (vice-recteur ou organisme de détachement).

Critères permettant de départager les collègues à égalité de barème :

1- Echelon / 2- Ancienneté dans le corps / 3- Ancienneté dans l'échelon / 4- Date de naissance

Remarques

- Le MEN attribue une note pédagogique fictive (médiane de l'échelon) aux enseignants qui n'ont pas été inspectés depuis plus de 5 ans. Cette note pédagogique « réévaluée » n'est valable que lors de la CAPN et ne figure donc pas sur I prof.
- Le nombre d'inscrits figurant sur les colonnes de droite du tableau correspond à une « liste complémentaire » qui serait utilisée en cas de défection des promus (= nommés) pour des raisons diverses.
- La déclaration liminaire du Snes figurera dans le prochain HDF info sur le site (www.hdf.snes.edu)

**N'oubliez pas de renouveler votre adhésion.
C'est grâce à ses adhérents que le SNES peut vous défendre.**

Patrick SOLDAT
Secrétaire national chargé
des questions hors de France
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France.
PS/AD/RF/HN/LP